



Ville de Castelnaudary

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

## DECISION DU MAIRE

Direction de la Sécurité et  
l'Administration Générale

Département de l'Aude  
Arrondissement de Carcassonne

**Matière :** Autres domaines de  
compétences

**Sous matière :** Autres domaines de  
compétences des communes

**OBJET :** CONVENTION CADRE  
D'INTERVENTION SUR L'EGALITE  
FILLES – GARCONS, LA LUTTE  
CONTRE LE SEXISME ET LES  
DISCRIMINATIONS, EN  
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
LÉO LAGRANGE

Décision N°2025-254

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de sensibiliser la jeunesse à l'égalité homme – femme, à lutter contre le sexisme et les discriminations

**CONSIDERANT**

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de signer la convention cadre d'intervention avec l'association LÉO LAGRANGE régissant les modalités d'intervention et de sensibilisation des enfants de la ville et du personnel communal pour un montant de 3048,94 euros.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 25 septembre 2025.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Publication le

02 OCT. 2025